

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2016

Ouverture de crédits budgétaires

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits sur l'exercice 2016, budget général :

- compte 2121 « plantations d'arbres et d'arbustes » : 220 €
- compte 2152 « installations de voirie » : 180 €
- compte 21316 « équipements du cimetière » opération « cœur de village » : 2 900 €.

Le maire présente un récapitulatif des recettes de fonctionnement perçues depuis 2010 ainsi qu'une prévision des investissements à envisager en 2016.

Nouvelle délibération sur les indemnités des élus, suite à la loi n 2015-366 du 31 mars 2015

Le conseil municipal a délibéré dans sa séance du 1^{er} avril 2014, fixant les indemnités du maire à 85 % de 31 % de l'indice 1015, les indemnités des adjoints s'élevant à 70 % de 8,25 % de l'indice 1015.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la loi 2015-366 du 31 mars 2015 fixe les indemnités des maires des communes de moins de 1 000 habitants à 31 % de l'indice 1015, le conseil municipal n'a plus la possibilité de les réduire.

Le conseil prend acte du nouveau taux d'indemnités du maire et maintient les indemnités des adjoints.

Procédure de pré-affectation de surface d'aménagement en activité artisanale dans le cadre de la révision du SCOT

La révision du SCOT prévoit la réduction des surfaces allouées pour le développement des zones d'activités.

Les zones UAX, 1AUX et 2AUX du PLU représentent actuellement 6,57 ha. Le projet actuel du SCOT est de réduire l'ensemble à 1 ha. Cette analyse demande à être réétudiée sérieusement car pour la plus grande partie des terrains, l'argument de la valeur agricole n'est pas justifié. D'autre part, ce classement a été choisi, au moment de l'établissement du PLU, dans le but d'un développement à très long terme (3 classements différents) et non d'une consommation immédiate.

Point sur l'orientation d'aménagement des parcelles cadastrées section ZA n°70-71-288p et engagement de la procédure de modifications mineures

Le maire rappelle les orientations d'aménagement adoptées lors de la dernière révision du PLU.

Les moyens de déplacement prévus dans le développement du secteur ouest du village sont à revoir. Une voie d'accès pourrait être créée, sauvegardant plusieurs chênes. Le maire prendra contact avec un propriétaire riverain. La zone humide (stockage des eaux pluviales) est également à revoir.

Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur les modifications à apporter au regard des résultats des entretiens avec l'ensemble des parties concernées.

Examen d'un devis pour l'extension des vestiaires du terrain de sports

Le conseil examine les devis reçus pour le chauffage de la nouvelle salle. Deux modes sont envisagés : pompe à chaleur air air ou panneaux rayonnants pour un coût variant du simple au double.

Deux fenêtres récupérées sur le bâtiment de l'école seront installées.

Point sur le personnel

Le contrat « emploi d'avenir » signé avec Lisa MARCHANT BREVIER arrive à échéance le 29 février 2016. Comme décidé à l'origine, il ne débouchera pas sur une embauche.

Mme Martine VALENCON, effectuant environ 6 h par semaine pour la commune, le reste pour le Syndicat des Ecoles, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 avril 2016. Son remplacement sera pourvu en fonction des décisions prises par le Syndicat des Ecoles.

Commission d'attribution de logements SEMCODA

La SEMCODA a décidé de revoir la composition de sa commission d'attribution de logements. Sont désormais membres : le responsable d'agence, trois représentants des services sociaux de la commune du lieu des logements à attribuer, un représentant des services sociaux de l'EPCI et le représentant des locataires.

Le conseil municipal désigne le maire et les élus anciens membres du CCAS qui siégeront en fonction de leur disponibilité.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la déclaration préalable déposée le 4 janvier 2016 et accordée le 26 janvier 2016 à Mme Catia MAYOLLET pour la pose de panneaux photovoltaïques, allée des Chênes
- est informé du compte-rendu du contrôle de conformité du permis de construire accordé à Mr ZURCHER et Mme GUEURCE, pour la construction d'une maison d'habitation, impasse des Sources
- est informé qu'un compromis de vente a été signé avec Mr GORNIK et Mme DU PLESSIS demeurant à Polliat pour la vente d'une parcelle sur la zone artisanale de Chérinal, l'acte devant être signé le 31 mars
- définit l'emplacement du panneau d'affichage officiel de la mairie ainsi que celui du panneau général de la commune, actualisé suite à la nouvelle dénomination des routes
- autorise le maire à signer un avenant au bail de location d'un appartement communal avec Mme PIQUET, Mr DURA, colocataire ayant quitté le logement
- prend note de la prochaine réunion du conseil communautaire qui aura lieu à la salle des fêtes le mardi 23 février
- prend note que l'assemblée générale de la Ligue cantonale contre le Cancer aura lieu à la salle des fêtes le samedi 27 février
- se félicite de l'obtention du 3^{ème} prix par l'école, dans le cadre du concours « Graines de l'Ain ».